

ENTRAIDE

Stéphane VACHET, Vice-Président

Commission permanente « Affaires Immobilières et Unités d'Accueil »



Composition

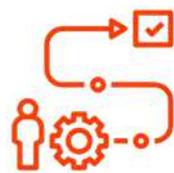
La commission permanente des Affaires Immobilières est composée en 2022, de six représentants des ASCE jusqu'au 22 juin 2022 et de 8 à partir du 23 juin 2022, date de validation du CDF des candidatures de la commission et de quatre élus FNASCE.

Jusqu'au 22 juin 2022 :

Responsable : Sandrine BALAICOURT (membre du comité directeur fédéral)
Adjoint : Roland BIGORRE (membre du comité directeur fédéral)
Autres membres : Chantal BALNY (ASCEE 50)
Peggy BAUDRAND (ASCEE 06)
Pascal BLANDEL (ASCE 56)
Valérie BOSSARD (ASCE 44)
Bruna CHANEL OLIVE (membre du comité directeur fédéral)
Patrick FLEURY (ASCE 61)
Jacky MOUSSET (ASCE 17)
Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE)

À compter du 23 juin 2022 :

Responsable : Sandrine BALAICOURT (membre du comité directeur fédéral)
Autres membres : Chantal BALNY (ASCEE 50)
Peggy BAUDRAND (ASCEE 06)
Roland BIGORRE (membre du comité directeur fédéral)
Pascal BLANDEL (ASCE 56)
Valérie BOSSARD (ASCE 44)
Bruna CHANEL OLIVE (membre du comité directeur fédéral)
Serge GOENAGA (ASCE 33)
Charlotte MOUCHON (ASCE 69)
Jacky MOUSSET (ASCE 17)
Michel SGIAROVELLO (ASCE 11)
Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE)



Missions

La CPAI est compétente pour tout ce qui concerne les affaires immobilières et les UA.

La commission travaille sur :

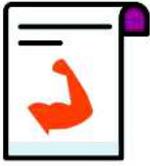
- le suivi des dossiers des UA, la gestion des UA appartenant à la FNASCE (6 UA),
- l'aide et les conseils aux ASCE gestionnaires d'UA,
- la proposition d'outils d'aide pour les gestionnaires UA,
- la mise en place de la politique d'aides pour les UA (achat et travaux),
- la gestion du logiciel Oscar Web,
- les aides financières et les avances pour travaux sur les UA,
- les aides financières pour l'acquisition d'une UA,
- la préparation et l'animation de l'atelier des DASCE,
- l'anticipation sur les futures évolutions du mouvement.





Réunions

La commission s'est réunie le 16 mars 2022 en visioconférence pour travailler sur la modification des aides, les 1er et 2 juin 2022 et le 9 novembre 2022 en visioconférence, pour traiter les demandes d'aides et avances des ASCE.



Bilan

Bilan des séjours en U.A. (hors séjours gratuits)

Le parc immobilier de la FNASCE qui permet d'accueillir nos adhérents tout au long de l'année, est composé de 374 unités d'accueil, dont 209 « État » conventionnées avec les services du Ministère. Régulièrement la CPAI reçoit des demandes d'aides ou avances pour préserver ce patrimoine nécessaire à notre action sociale.

Les demandes d'UA en 2022

- 14 203 ont été enregistrées sur Oscar.

Traitement des demandes

- 6 124 familles se sont vues attribuer une UA,
- 6 308 demandes n'ont pu être honorées cette année,
- 1 574 séjours ont été refusés par les adhérents pour diverses raisons,
- 197 dossiers non traités.

Gestion des UA de la FNASCE (bien propre)

Anais Dupas et Bruna Chanel Olive ont contribué à la gestion des UA de la FNASCE avec Sandrine Balaicourt

Bilan des aides pour l'acquisition d'une U.A. ou pour des travaux de rénovation

8 dossiers ont été étudiés en 2022 pour un montant de 48 449 € d'aides :

- 5 rénovations d'UA (ASCE 11, 31, 60 CEREMA, 73, 93),
- 1 rénovation de salle d'activités (ASCE 66),
- 1 achat d'UA (ASCE 39) – FSUA,
- 1 achat de mobile-home d'occasion (ASCE 31).

La CPAI a formulé un avis défavorable à des travaux de rénovation de deux unités d'accueil de l'ASCE 60 CEREMA en raison du dossier technique qui n'était pas cohérent et complet.

Il y a eu 9 000 € d'avances demandées et accordées en 2022.

Les aides qui peuvent être accordées

- Les aides travaux ou acquisition (hors Fonds de Solidarité Unités d'Accueil - FSUA)

Ces aides vont de **1 500 € à 10 000 €** selon des critères tenant compte de la nature du bien immobilier (mobile-home ou UA/bien immobilier en dur). La FNASCE verse également des avances remboursables sur 2 à 4 années, d'un montant identique ou inférieur à celui de l'aide. Pour ces dossiers, une convention est établie. Le financement d'une aide ou d'une avance par la FNASCE engage l'ASCE à offrir au minimum un séjour gratuit, pendant la durée de la convention mais cette bonne action sociale peut et « doit » se prolonger au-delà. Les ASCE qui ne sont pas éligibles au FSUA peuvent bénéficier des aides prévues dans la charte, que ce soit pour des travaux ou pour l'achat d'une nouvelle UA.



■ Les aides au titre du FSUA

Lors du congrès de Marseille en 2018 il a été adopté l'extension du Fonds de Solidarité Unités d'Accueil (FSUA) accessible aux ASCE ne disposant pas d'UA en dur et en bien propre et qui souhaitent en acquérir une. L'aide peut être de 40 000 € maximum. L'aide pour l'achat d'une seconde ou troisième UA peut être de 20 000 € maximum.

Bilan des aides accordées au titre du FSUA

- **2014** : l'ASCE 05 a obtenu une aide de 35 000 € et un prêt de 7 000 €. Elle a aujourd'hui entièrement remboursé son prêt
- **2017** : l'ASCE 38 a obtenu une aide 38 000 €
- **2018** : l'ASCE 61 a obtenu une aide de 30 000 € et l'ASCE 2A 25 000 €
- **2020** : l'ASCE 34 a obtenu une aide de 50 000 €
- **2022** : l'ASCE 39 a obtenu une aide de 25 000 €

Les travaux de la CPAI en 2022

Les aides aux travaux et aides au fonds de solidarité unité d'accueil ont été revues. Une aide spécifique pour les travaux lourds a été décidée et l'aide aux travaux a été augmentée à 5 000 € au lieu de 4 000 €.

Une aide de 20 000 € pour l'acquisition d'une seconde et troisième unité d'accueil au titre du fonds de solidarité unité d'accueil a été décidée.

La charte de gestion a été mise à jour. La fiche de financement à produire pour obtenir une aide aux travaux a été simplifiée.

La convention établie lorsqu'une aide est accordée, entre l'ASCE et la FNASCE, ont été revues avec une obligation d'offrir des séjours gratuits pendant une durée minimale de 4 ans ou à verser un montant minimum de 300 €.

Le tarif différencié des unités d'accueil a été défini et discuté au ministère pour une mise en place effective courant 2023 une fois les logiciels de gestion des adhérents et de gestion des demandes de séjours prêts.

L'enquête sur les UA État de 2018 à 2021 a été envoyée aux ASCE en mai. Cette enquête avait pour objectif de répondre aux critères d'analyses définis dans la convention pluriannuelle d'objectif avec le ministère. L'analyse des résultats a été rendue en novembre.



Les orientations pour 2023

L'enquête sur les UA État se fera annuellement pour éviter la perte des données.

Recensement des UA en biens propres des ASCE.

Nouveau logiciel de gestion des UA : le calendrier est respecté pour une présentation au congrès. Et une bascule avant l'été. Le logiciel calculera les tranches de QF pour les adhérents ayant renseigné leur RFR et leur nombre de parts fiscales. Les personnes ne souhaitant pas remplir ces informations se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche la plus haute.

Enfin, je tiens à remercier Patrick Fleury qui a quitté la CPAI en 2022. Je remercie également l'ensemble des membres de la CPAI pour leur travail et leur investissement dans ces travaux.

Stéphane VACHET
Vice-président Entraide

Sandrine BALAICOURT
Responsable de la commission

Roland BIGORRE
Responsable adjoint



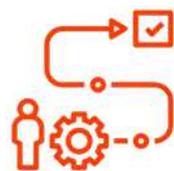
Commission permanente "Action Sociale"



Composition

- Responsable : Vanessa MAGNIER (membre du comité directeur fédéral)
Adjoint : Guy LONGUEMARE (membre du comité directeur fédéral)
- Autres membres : Chantal BALNY (ASCEE 50)
Aude CARRE (ASCE 44)
Loetitia DESCHAMPS (ASCE 86)
Christine HENNE (retraîtée ASCEE 05)
Serge GOENAGA (retraîté ASCE 33)
Marie-Claire LECARPENTIER (retraîtée ASCE 14)
Liliane LUONGO (retraîtée ASCE 83)
Michel NICOT (ASCE 91)
Stéphane VACHET (Vice-président Entraide)

Chargé de dossier : Sandrine BROYART



Missions

La commission travaille sur :

- les séjours gratuits,
- les aides aux séjours en colonies de vacances,
- les aides spécifiques aux adhérents,
- la préparation et l'animation de l'atelier des DASCE.



Réunions

Cette commission s'est réunie 3 fois en 2022 :

- En janvier (sur 2 jours) pour l'attribution des séjours gratuits d'été et l'étude de dossiers spécifiques.
- En mars pour réaliser la vidéo du rapport d'activités, et échanger sur les différents dossiers (manifestation phare, boîtes à outils sur l'entraide etc).
- En novembre, pour l'attribution des séjours gratuits printemps et pour les divers sujets liés à l'entraide.



Bilan

Séjours gratuits

Après 2 années difficiles liées à la pandémie, l'année 2022 a permis un retour à la quasi normale.

Les séjours gratuits printemps, annulés deux années de suite, ont pu être enfin maintenus.

Même si l'on a pu observer une nette baisse sur les demandes de séjours gratuits pour l'été par rapport aux années « avant Covid » (-92 dossiers par rapport à 2019, soit une baisse de 45%), les chiffres pour les séjours printemps et pour tous, ont été normaux.

Les familles sont certainement restées prudentes par rapport au contexte sanitaire incertain, et ont préféré s'abstenir plutôt que de renoncer au dernier moment en cas de problème.

6 dossiers "brins de muguet" ont été traités en priorité, pour rappel, ces demandes concernent des agents ayant perdu leur conjoint, et se retrouvant seul avec leurs enfants dans un contexte évidemment très difficile.

Au total, ce sont **152** familles qui sont parties en vacances, **540** personnes ont profité de ces séjours gratuits, dont **295** enfants.

Année 2022	Printemps	Été	Séjours pour tous	Bilan
Dossiers de demandes étudiés	37	120	22	179
Nombres de familles qui sont parties	32	102	18	152
Nombre d'avis négatifs de la commission	0	7	0	7
Familles ayant refusé la proposition de séjour	5	11	4	20



Les offres de séjours

- 111 semaines offertes par les ASCE
- 30 semaines achetées aux partenaires de la FNASCE
- 5 semaines achetées aux ASCE
- 6 semaines offertes par la FNASCE dans ses UA (Argenton)

Au total 540 personnes ont profité de ces séjours gratuits dont 295 enfants.

Aides individuelles

Aides au transport (accordées suite aux séjours gratuits)

- 91 demandes pour 42 ASCE pour un montant de 8 058 €

Aides aux séjours en colonie de vacances

- 13 demandes pour 20 enfants et 9 ASCE pour un montant de 2 090 €

Aides aux challenges

Aucune demande d'aide aux challenges n'a été faite en 2022..... 0 €

Aides exceptionnelles

Aucune demande d'aide exceptionnelle n'a été faite en 2022..... 0 €

Soit un total d'aides individuelles d'un montant de **10 148 €**

Détail de l'entraide pour l'année 2022

- Achat séjours partenariat 27 296 €
- Aides semaines offertes par les ASCE 38 690 €
- Aides semaines offertes par la FNASCE Argenton 1 110 €
- Achat séjours supplémentaires aux ASCE 1 950 €
- Aides financières par les ASCE (participation par chèque ou virement) 12 355 €
- Aides Individuelles (colonies+transports+aides exceptionnelles) 10 148 €

Pour un montant total de **91 549 €**

Séjours en France – Actifs libérés

En 2022, les 2 séjours prévus initialement prévus, ont pu avoir lieu, et ont remporté un vif succès auprès des participants :

- Du 12 au 19 septembre et du 19 septembre au 26 septembre 2022, le séjour tourisme organisé par l'ASCE 29 dans le Finistère a permis à 2 groupes de profiter des merveilleux paysages de la côte bretonne.
- Du 25 septembre au 2 octobre 2022, le séjour randonnée, organisé par l'ASCE 14, a permis à 51 actifs libérés de sillonner les sentiers normands et de découvrir ces sites où l'histoire du débarquement, et la nature, sont intimement liés.

Stéphane VACHET
Vice-président Entraide

Vanessa MAGNIER
Responsable de la commission

Guy LONGUEMARE
Responsable adjoint

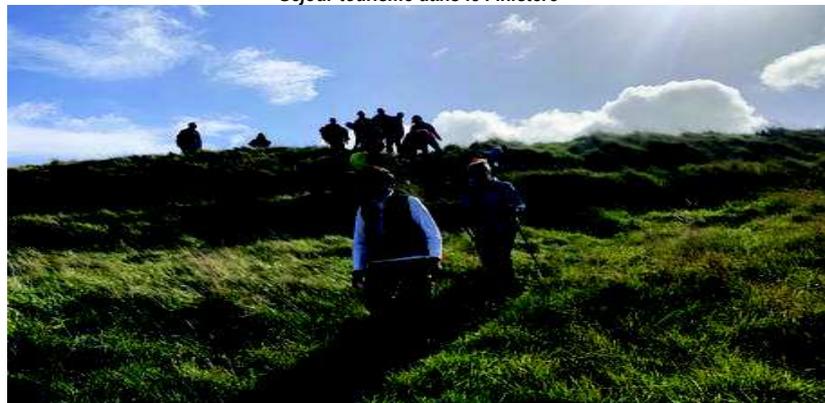




Les séjours gratuits



Séjour tourisme dans le Finistère



Séjour randonnée en Normandie